

Par une circulaire en date du 13 novembre 2017, le Rectorat fait appel de candidatures pour

1. Listes d'aptitude Certifiés, PLP ou PEPS 2017/2018

Ces listes seront soumises à l'avis de la CCMA au printemps 2018 (date non connue).

Les maîtres, qui seront retenus sur la liste principale, seront en période probatoire en 2018/2019 et, sous réserve de l'avis favorable de leur inspecteur, seront reclassés (administrativement et financièrement) au 1.09.2019 (**cela suppose donc d'être encore en fonction au 1.09.2019**).

Sous réserve de remplir les conditions spécifiques au Tour Extérieur, les AE concernés peuvent postuler à la fois au titre de l'Intégration et du Tour Extérieur.

1.1 INTEGRATION MA en contrat définitif et AE → CERTIFIES / PLP / PEPS

Tous les MA en CD et les AE (environ une quarantaine) remplissent les conditions pour l'Intégration et peuvent donc postuler.

Les listes sont académiques et toutes disciplines confondues. Les contingents 2018/2019 ne sont pas encore connus, mais pourraient être à nouveau supérieurs aux besoins académiques...

Les MA en CDD et les MA en CDI ne sont pas concernés.

1.2 TOUR EXTERIEUR AE et PLP → CERTIFIES / PEPS

Pour faire acte de candidature, il faut :

- **Justifier de 10 ans de service, dont 5 en qualité d'AE ou de PLP au 1^{er} octobre 2018**
- **Etre titulaire d'un bac + 3 (ou plus) ou titre assimilé**
- **Etre âgé d'au moins 40 ans au 1^{er} octobre 2018**

Les listes sont nationales et par discipline. Les contingents 2018/2019 par discipline ne sont pas encore connus.

A noter un nombre important de promotions perdues avec seulement 33 promus (au niveau national) pour un contingent de 227 promotions en 2017/2018 .

2. TOUR EXTERIEUR CERTIFIES / PLP → AGREGES 2017/2018

- **Les maîtres doivent justifier de 10 ans de service d'enseignement dont 5 en qualité de Certifié ou PLP.**
- **Ils doivent être âgés d'au moins 40 ans au 1^{er} octobre 2018.**
- Il n'y a pas de barème, mais une liste (subjective) de critères (voir circulaire rectorale).
- Toutes les candidatures ne sont pas transmises au Ministère...

N'oubliez pas de postuler avant le 18 décembre 2017

- **Pensez à conserver un double de votre demande**
- **Pour permettre à vos élus SNEC-CFTC de vérifier votre dossier en CCMA, vous pouvez leur adresser une copie de votre acte de candidature.**

Concernant les listes Hors Classes et Classes Exceptionnelles 2018/2019, nous sommes toujours dans l'attente d'informations.